

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : TRANSPORTS/TRAVAUX – Convention de mandat pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'arrêt de bus «Carriat» à Trévoux

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que le Conseil communautaire a validé son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée. Ce schéma fait l'état des lieux du réseau Saônibus et définit les travaux d'aménagement des arrêts à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité. 72 arrêts ont été identifiés et les travaux sont programmés sur les 6 années à venir avec une liste des demandes de dérogation pour les impossibilités techniques avérées.

En concertation avec M. Jacky DUTRUC, Vice-Président en charge des Travaux, 14 arrêts de bus ont été programmés en 2017, deuxième année de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Certains arrêts de bus du réseau Saônibus communs au réseau départemental, ont été intégrés dans l'agenda d'accessibilité programmée des transports du Département de l'Ain et inversement pour celui de la CCDSV. Un accord de co-financement de 50 % chacun a été arrêté entre les deux autorités organisatrices de la mobilité pour la mise en accessibilité de ces arrêts communs.

A Trévoux, la commune doit réaliser des travaux sur la route départementale 6, aussi la mise en accessibilité de l'arrêt de bus Carriat a été intégrée à ses travaux.

Une convention entre la commune de Trévoux, le Conseil Départemental de l'Ain et la CCDSV définissant les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ce point d'arrêt Carriat a été établie.

Cette convention prévoit que la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du quai bus aux normes soit portée par la CCDSV pour un coût de 22 769.50 € HT, et une participation de 50 % du Conseil Départemental de l'Ain, soit un montant forfaitaire de 11 384.75 € HT. La commune de Trévoux prend en charge les travaux sur les trottoirs et l'éventuel abri, compétence de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec le Conseil départemental de l'Ain et la commune de Trévoux pour l'arrêt de bus « Carriat » à Trévoux qui prévoit que la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du quai bus aux normes soit portée par la CCDSV pour un coût de 22 769.50 € HT, et une participation de 50 % du Conseil départemental de l'Ain, soit un montant forfaitaire de 11 384.75 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018 du budget principal en dépense et au BP 2019 en recette.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 DEC. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181217-2018C132-TR
Affichage le : **20 DEC. 2018**

A Trévoux, le 17 décembre 2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

